



VILLE DE LONGUYON

Le Président du centre communal d'action sociale de LONGUYON informe les administrés que le Recueil des Actes Administratifs du 2^{ème} Trimestre 2019 est consultable à l'accueil de la Mairie et sur le site internet de la Ville à compter de ce jour.

A Longuyon, le 22 AOUT 2019

Le Président,  



Ville de Longuyon

Recueil des Actes Administratifs -ooOoo- 2éme Trimestre 2019

Publié le : 22 AOUT 2019

DELIBERATIONS DU
CONSEIL
D'ADMINISTRATION

SOMMAIRE

DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 01 AVRIL 2019

Rapport d'orientation budgétaire	1
Demande de participation financière exceptionnelle	2

DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 AVRIL 2019

Compte de gestion 2018	3
Compte administratif 2018	4
Budget primitif 2019	5

DÉPARTEMENT
MEURTHE ET MOSELLE

ARRONDISSEMENT
BRIEY

CANTON
LONGUYON

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

du 1^{ER} AVRIL 2019

Nombre

de Conseillers en exercice 17

de Présents 10

de Votants 15

Le PREMIER AVRIL DEUX MILLE DIX NEUF, à 10 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de LONGUYON, convoqués par lettre du 27/03/2019, se sont réunis en Mairie de LONGUYON.

OBJET

N°19/03/01

RAPPORT ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Etaient présents : JP JACQUE/J SAILLET/V BRETAR /M BORASO/M STUPKA/ Y CAPUANO/ JM MASSA/ AM TROMBINI/ H DELVILLE/ M CHOLLE

Pouvoirs : C PERCHERON à JP JACQUE/ A LEROY à J SAILLET/ M JM PETIT à M STUPKA/ C GOEURY à M CHOLLE / M THOMANN à JM MASSA

Absents : A FURLANI / M POPLINEAU

NOTA. — Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 02/04/2019, que la convocation du Conseil avait été faite le 27 MARS 2019

Le Président,

L'ambition du législateur, à travers l'obligation de tenir un DOB dans les communes de plus de 3500 habitants est notamment de permettre à l'exécutif de la collectivité de présenter, en séance publique à l'ensemble de ses membres, les grandes orientations budgétaires et financières de la collectivité, avant l'examen et le vote du budget primitif et de permettre à ses administrateurs de disposer d'informations précises.

Le débat d'orientation budgétaire permet de déterminer les grandes lignes du budget pour l'année à venir

Le Conseil d'Administration PREND ACTE du rapport qui lui est présenté concernant les orientations budgétaires 2019

Pour copie conforme,
Fait à Longuyon, le 02 AVRIL 2019



Le Président du C.C.A.S,

Jean - Pierre JACQUE

DÉPARTEMENT
MEURTHE ET MOSELLE

ARRONDISSEMENT
BRIEY

CANTON
LONGUYON

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

du 1^{ER} AVRIL 2019

Nombre

de Conseillers en exercice 17

de Présents 10

de Votants 15

Le PREMIER AVRIL DEUX MILLE DIX NEUF, à 10 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de LONGUYON, convoqués par lettre du 27/03/2019, se sont réunis en Mairie de LONGUYON.

OBJET

N°19/03/02

DEMANDE DE
PARTICIPATION
FINANCIERE-
AIDE
EXCEPTIONNELLE

Etaient présents : JP JACQUE/J SAILLET/V BRETAR /M BORASO/M STUPKA/ Y CAPUANO/ JM MASSA/ AM TROMBINI/ H DELVILLE/ M CHOLLE

Pouvoirs : C PERCHERON à JP JACQUE/ A LEROY à J SAILLET/ M JM PETIT à M STUPKA/ C GOEURY à M CHOLLE / M THOMANN à JM MASSA

Absents : A FURLANI / M POPLINEAU

NOTA. — Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 02/04/2019, que la convocation du Conseil avait été faite le 27 MARS 2019


Le Président,

Une demande d'aide financière est parvenue au CCAS. Elle concerne une famille installée depuis 1 an sur le territoire communal ayant deux enfants scolarisés. Le couple, en attente d'une décision concernant leur demande d'asile, ne travaille pas, et les parents ne peuvent donc pas subvenir à leurs besoins. Ils perçoivent des aides alimentaires et vestimentaires mais ne bénéficient que de la solidarité de leurs connaissances.

Ils sollicitent l'aide du CCAS.

Le Conseil d'Administration
Après en avoir délibéré,
AVEC 12 CONTRE et 3 POUR
REJETTE LA DEMANDE D AIDE FINANCIERE.

Pour copie conforme,
Fait à Longuyon, le 02 AVRIL 2019


Le Président du C.C.A.S,
Jean - Pierre JACQUE

COMMUNE DE LONGUYON

DÉPARTEMENT
MEURTHE ET MOSELLE

ARRONDISSEMENT
BRIEY

CANTON
LONGUYON

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

du 10 AVRIL 2019

Nombre
de Conseillers en exercice 17
de Présents 11
de Votants 16

Le DIX AVRIL DEUX MILLE DIX NEUF, à 10 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de LONGUYON, convoqués par lettre du 02/04/2019, se sont réunis en Mairie de LONGUYON.

OBJET

N°19/04/01

COMPTE DE
GESTION 2018

Etaient présents : JP JACQUE/J SAILLET/V BRETAR / A FURLANI / Y CAPUANO/ JM MASSA/ AM TROMBINI/ H DELVILLE/ M CHOLLE/M THOMANN/JM PETIT

Pouvoirs : C PERCHERON à V BRETAR/ A LEROY à J SAILLET/ M STUPKA à JM PETIT / C GOEURY à M CHOLLE / M BORASO à AM TROMBINI

Absents excusée : M POPLINEAU

NOTA. — Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 11/04/2019, que la convocation du Conseil avait été faite le 02 AVRIL 2019

Le Président,



Avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes)
Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du Compte administratif.

Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le Trésorier
- Un bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents.
Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes. La reddition annuelle des comptes est une charge de fonction et une obligation d'ordre public.
Au vu des pièces justificatives, jointes en accompagnement du compte de gestion, le juge des Comptes est à même d'apprécier la qualité de gestion du trésorier de la collectivité et peut, si des négligences sont constatées, engager la responsabilité personnelle et pécuniaire de celui-ci.

Il s'agit donc d'écritures comptables tenues par la Trésorerie reflétant la gestion du CCAS.
Le compte de gestion doit être vérifié et approuvé par le Conseil d'Administration comme étant conforme à la comptabilité administrative de l'établissement.

Le Conseil d'Administration

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Approuve le Compte de gestion 2018 comme étant conforme au CA 2018

Pour copie conforme,
Fait à Longuyon, le 11 AVRIL 2019



Le Président du C.C.A.S.,
Jean - Pierre JACQUE

COMMUNE DE LONGUYON

DÉPARTEMENT
MEURTHE ET MOSELLE

ARRONDISSEMENT
BRIEY

CANTON
LONGUYON

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

du 10 AVRIL 2019

Nombre

de Conseillers en exercice 17

de Présents 10

de Votants 15

Le DIX AVRIL DEUX MILLE DIX NEUF, à 10 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de LONGUYON, convoqués par lettre du 02/04/2019, se sont réunis en Mairie de LONGUYON.

OBJET

N°19/04/02

COMPTE
ADMINISTRATIF
2018

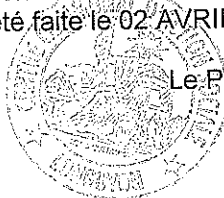
Etaient présents : JP JACQUE/J SAILLET/V BRETAR / A FURLANI / Y CAPUANO/ JM MASSA/ AM TROMBINI/ H DELVILLE/ M CHOLLE/M THOMANN/JM PETIT

Pouvoirs : C PERCHERON à V BRETAR/ A LEROY à J SAILLET/ M STUPKA à JM PETIT / C GOEURY à M CHOLLE / M BORASO à AM TROMBINI

Absents excusée : M POPLINEAU

NOTA. — Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 11/04/2019, que la convocation du Conseil avait été faite le 02 AVRIL 2019

Le Président,



L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Le Président quitte l'Assemblée

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes

Le Compte administratif :

- Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres)
- Présente les résultats comptables de l'exercice
- Est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice .

Les résultats du compte administratif 2018 s'équilibrent comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 811 471,34

Recettes : 848 908,55

Excédent : 37 437,21

INVESTISSEMENT

Dépenses : 44 689,01

Recettes : 105 326,74

Excédent : 349 779,46

Résultats de clôture 2018

INVESTISSEMENT 410 417,19

FONCTIONNEMENT 128 293,25

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE : 538 710,44

Le Conseil d'Administration

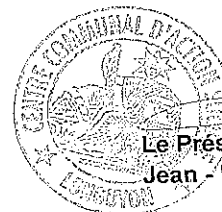
Après en avoir délibéré

AVEC 14 POUR et 1 CONTRE

Approuve le Compte Administratif 2018

Pour copie conforme,

Fait à Longuyon, le 11 AVRIL 2019



Le Président du C.C.A.S,
Jean - Pierre JACQUE

DÉPARTEMENT MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT BRIEY
CANTON LONGUYON

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

du 10 AVRIL 2019

Nombre de Conseillers en exercice	17
de Présents	11
de Votants	16

Le DIX AVRIL DEUX MILLE DIX NEUF, à 10 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de LONGUYON, convoqués par lettre du 02/04/2019, se sont réunis en Mairie de LONGUYON.

OBJET
N°19/04/03
BUDGET PRIMITIF 2019

Etaient présents : JP JACQUE/J SAILLET/V BRETAR / A FURLANI / Y CAPUANO/ JM MASSA/ AM TROMBINI/ H DELVILLE/ M CHOLLE/M THOMANN/JM PETIT

Pouvoirs : C PERCHERON à V BRETAR/ A LEROY à J SAILLET/ M STUPKA à JM PETIT / C GOEURY à M CHOLLE / M BORASO à AM TROMBINI

Absents excusée : M POPLINEAU

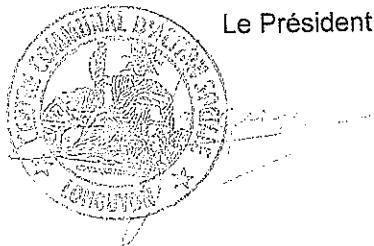
NOTA. — Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 11/04/2019, que la convocation du Conseil avait été faite le 02 AVRIL 2019

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Le Président,



Le Conseil d'Administration

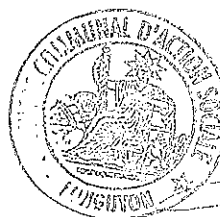
Après en avoir délibéré

AVEC 15 POUR et 1 CONTRE

Approuve le BUDGET PRIMITIF 2019 présentant l'équilibre suivant et autorise le président à réaliser les opérations comptables.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	538 575,44	923 543,25
RECETTES	538 575,44	923 543,25

Pour copie conforme,
Fait à Longuyon, le 11 AVRIL 2019



Le Président du C.C.A.S,
Jean - Pierre JACQUE

(Handwritten signature)